

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 27 mars 2025, Salle du Nord, 20h15**

Madame Joan GALLMEIER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année. Elle prie l'Assemblée d'excuser l'absence de M. Pierre-Alain DUBOIS, Municipal, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Madeleine MANIGLEY, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Marie-France BRIDE, Philippe DURUSSEL, Elliott HEBERT, Ian MAC DONALD, Fabian PAVILLARD, Sonia RAUSIS.

Absente : Eve WIDMER-KNECHT.

Assermentation : Dylan FORDE.

Le premier appel fait constater la présence de 36 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

### **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Madame la Présidente souligne que M. Vincent MOTTIER a proposé des modifications concernant sa propre prise de parole au point 14 - Propositions individuelles. Il demande de changer le titre du paragraphe « Élections communales 2026 » en « Remerciements à Monsieur le Syndic » et d'insérer le nom de Vincent MOTTIER comme auteur de ces paroles. Ces corrections seront apportées directement sur l'original.

Le procès-verbal du 12 décembre 2024 modifié est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

**4. ASSERMENTATION(S)**

Le Forum présente Monsieur Dylan FORDE en remplacement de Madame Nadège BEQIRI. Ce dernier a grandi et vécu à Leysin la majeure partie de sa vie. Il a étudié les sciences du sport et la littérature anglaise à l'université de Lausanne. Passionné de musique, il œuvre au sein de l'organisation du Festival Hautes Fréquences à Leysin et fait du bénévolat à l'Association du Salopard à Lausanne qui occupe la nouvelle salle de la Brèche. Il est également passionné par l'agroécologie, le jardinage et la lecture. Il s'intéresse activement à la politique locale et internationale et se réjouit de prendre part au processus démocratique de manière plus concrète en s'investissant au Conseil Communal.

Madame la Présidente procède à son assermentation, le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

**5. COMMUNICATIONS DU BUREAU****DÉCÈS**

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer la disparition de 8 personnes. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Robert HUTCHISON  
Anne ANDRE  
Roland FELDER  
Rita SCHNEEBERGER  
Ariane CART,  
(Huissière du Conseil communal de 1980 à 2021)  
Gérald TALON  
Luis GOMES REIS  
Richard VIRGO

Madame la Présidente fait part également du décès de son papa le 30 janvier dernier à l'âge de 80 ans.

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire.

**NAISSANCES**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à 5 nouveau-nés. Il s'agit de

Oliver MAZZIERI  
Calixte PIGNAT  
Noah IVY  
Dario MAGISTRIS  
John WIDMER  
Fils de notre Conseillère Eve WIDMER

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons beaucoup de force, de patience et de joie.

PROCES-VERBAL NO 16COURRIERS

Suite à l'intervention de Monsieur Vincent MOTTIER au sujet de la lecture intégrale des courriers externes adressés au Conseil communal, Madame la Présidente a pesé le pour et le contre pour trouver un juste équilibre. Elle précise que la lecture d'un courrier relève de la seule compétence du Président. Malgré cela, ce n'est pas pour autant qu'elle puisse s'autoriser à ne plus écouter les critiques et arguments en la matière. Elle remercie par ailleurs Monsieur MOTTIER pour sa franchise. De même, les conseillers et conseillères ont la compétence et le mandat de voter et de prendre des décisions au nom de la population qu'ils représentent. Et de même, ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous autoriser à ne plus prêter l'oreille à nos citoyens. Les lettres des concitoyens donnent de précieuses informations sur leurs préoccupations. Dès lors, s'adresser directement par écrit aux élus, devrait rester une possibilité pour eux.

Elle fait part de sa décision de donner au minimum un bref résumé de chaque lettre qui lui est adressée en tant que Présidente du Conseil, tout en gardant la liberté de lire exceptionnellement des lettres en entier, si elles ne sont pas nombreuses, ni trop longues et si elles respectent les mêmes critères de politesse que ceux exigés dans les débats des séances du Conseil. Par ailleurs, tous les courriers seront à disposition après les séances.

VOTATION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 9 février dernier, par votation, sur un objet fédéral. La participation pour Leysin s'est élevée à 36,55 avec 1480 électeurs inscrits. Les résultats ont été les suivants :

Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »	Leysin – Refusé à plus de 56% Fédéral – Refusé à plus de 69%
---	---

PRÉFECTURE D'AIGLE

L'interim à la préfecture d'Aigle assuré par le Préfet Fabrice NEYROUD de la préfecture Riviera – Pays-d'Enhaut a pris fin. En effet, le canton a officialisé la nomination de Monsieur Nicolas CROCI TORTI en tant que Préfet du district d'Aigle.

## **6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 01/2025 : DÉVELOPPPEMENT 4 SAISONS – ACTIVITÉS LUDIQUES À LA BERNEUSE**

En préambule, Madame la Présidente fait part d'une notice qu'elle a reçue ce jour par la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes), qui lui demande d'inviter des conseillers qui exerceraient une fonction importante à TLML SA ou en possèderaient des actions de se récuser des votes concernant ce préavis.

Messieurs Eric BARROUD et Philippe TAUXE se récuse spontanément.

Madame Madeleine MANIGLEY, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à la majorité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis, à l'exception du point 3, étant donné que le financement provient des comptes de la taxe de séjour.

PROCES-VERBAL NO 16

Madame Nicole GREMAUD donne lecture du rapport de minorité de la Commission ad hoc qui propose de renvoyer le préavis et de demander que le projet soit scindé en deux, soit :

- Un projet de développement 4 saisons axé sur les 3 saisons négligées
- Le soutien à la création d'une zone attractive pour les skieurs débutants centralisée, accessible et en altitude

Monsieur Marc GUERIN, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à la majorité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC fait une proposition d'amendement concernant ce préavis, « Ajout d'un forfait été pour la télécabine ».

Attendu que la Commune, par le biais de la taxe de séjour, remet à fonds perdus à TLML la somme de fr. 442'714.--, attendu que :

- certaines familles ne peuvent pas acheter de Magic Pass
- ce préavis concerne des installations qui ne sont accessibles que par les remontées mécaniques
- le rôle du Conseil Communal soit agréé au bien-être de la population leysenoude

la proposition d'amendement est que le Conseil Communal décide d'ajouter un article supplémentaire au préavis comme suit :

- Article 6 : La remise à fonds perdus de la somme de fr. 442'714.-- est conditionnée à l'instauration d'un forfait estival pour les télécabines pour les résidents de Leysin. Ce forfait est gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus. Ce forfait est proposé au tarif préférentiel de fr. 50.-- pour les adultes. La Municipalité est chargée de définir les modalités précises d'application de ce forfait.

Cette proposition d'amendement n'étant pas recevable, Monsieur CHAMPAGNAC propose donc de refuser ce préavis et invite la Municipalité à prendre en compte ces éléments.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH exprime sa critique au vote à bulletin secret, en insistant sur l'importance de défendre ses opinions de manière transparente par respect pour les électeurs. Il souligne la responsabilité des élus envers la population et les générations futures. Il met en avant la chance d'avoir eu un rapport de minorité, ainsi qu'une présentation d'amendement avec des intervenants qui se sont exprimés. Il appelle à avoir le courage de ses idées estimant que défendre ses opinions ouvertement est une preuve de respect pour la démocratie, particulièrement dans un contexte mondial où celle-ci est en recul.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN remercie Monsieur FRIEDRICH pour son avis et se dit prêt à discuter de ce sujet après la séance du Conseil, mais c'est un droit démocratique de demander un vote à bulletin de secret et estime ne pas devoir le justifier devant le Conseil.

Monsieur René PAVILLARD abonde dans le sens de Monsieur FRIEDRICH et s'étonne de ce type de demande. Ce ne sont pas des millions de francs qui sont engagés dans le cas qui nous occupe et de son point de vue, un vote à bulletin de secret n'est pas démocratique.

PROCES-VERBAL NO 16

Monsieur Théophile CUCHE est étonné de l'information communiquée par Madame la Présidente au sujet de la récusation et trouve désolant de l'apprendre le soir même.

En ce qui concerne ce préavis, il souhaite des précisions concernant le projet de l'architecture de l'expérience du plan directeur. Par ailleurs, l'avis de la Commission consultative sur la taxe de séjour ne figure ni dans le rapport de la Commission des finances, ni dans le rapport de la Commission adhoc. Il semble que cette celle-ci n'ait pas été convoquée. Il serait judicieux dans le futur d'en tenir compte.

De plus, il demande si l'école de ski a été sollicitée dans le cadre de l'espace débutant au sommet de la Berneuse et pour quelles raisons la Municipalité n'a pas délégué de représentant au sein du Comité de pilotage.

Monsieur Lucas TAUXE exprime une certaine incompréhension quand il entend que des habitants de Leysin peuvent déplorer l'hiver. Alors que l'hiver, on le sait, fait vivre Leysin, attire plus de touristes et crée plus de sociabilité. De plus, ce qui n'a pas été assez dit par rapport à ce projet, c'est que ce n'est qu'un début. Certes, ce n'est peut-être pas le meilleur projet de base, mais il faut voir plus loin. Il est prévu des tyroliennes et d'autres éléments qui peuvent attirer une nouvelle clientèle. Il faut rester ouvert pour les projets à venir.

Monsieur Brock FIEDLER souligne que le montant de fr. 440'000.-- sera prélevé sur les comptes de la taxe séjour et rappelle que ce sont les clients des hôtels qui payent une grande partie de ces taxes de séjour, soit les touristes. Ensuite, les écoles internationales et les résidences secondaires paient également les taxes de séjour. Ce préavis porte sur des infrastructures touristiques et la somme demandée ne provient pas des impôts des citoyens.

Monsieur Claude GAULIS estime que le projet présenté est bien financé, avec des appuis du canton très intéressants. C'est une étape et il ne s'y oppose pas du tout. Toutefois, on veut satisfaire toute la clientèle du développement 4 saisons et une fois de plus, on oublie la principale en nombre et en potentiel économique, les randonneurs. Le projet des jeux à la Berneuse fait suite à celui du VTT qui s'adressent tous deux à des publics minoritaires. Mais on n'aura toujours pas de chemin tout public digne de ce nom pour descendre de la Berneuse au lac d'Aï. Est-ce que le comité de pilotage va empoigner cette urgence car elle ne figure pas dans son plan directeur concernant la Berneuse ?

Monsieur Daniel NIKLES revient sur les questions de Monsieur CUCHE concernant l'architecture de l'expérience, c'est-à-dire le plan directeur qui a été créé. Dans le cadre des différentes mesures qui ont été étudiées, il a été identifié que la plus urgente visait l'augmentation de la fréquentation de la clientèle individuelle, actuellement en baisse. Avec ces mesures de développement des activités ludiques à la Berneuse, il est possible de pouvoir augmenter cette clientèle de 50% durant l'été. Ce plan directeur est à discuter puisque le comité de gouvernance mis en place pour ce préavis sera appelé à se réunir de façon régulière dans le cadre des projets futurs.

L'Ecole de ski n'a pas été consultée dans le cadre de ce préavis. A signaler qu'il est relativement compliqué de pouvoir créer de nouvelles pistes de ski sur le domaine de Leysin en raison des nombreuses contraintes liées à la protection des eaux.

Quant à la question concernant l'implication d'un membre de la Municipalité au sein du comité de pilotage, il précise que lui-même a participé à la première séance. Il a été décidé que sa présence n'étant pas forcément utile à ce stade et qu'il passerait la main à ce comité, tout en restant informé des différentes résolutions. Ce n'est donc pas quelque chose qui a été réalisé dans le dos de la Municipalité. Il rappelle que ce comité

PROCES-VERBAL NO 16

est composé de membres de TLML SA, l'ATALC, CHAV SA, GSL SA, l'ACAL et Leysin Outdoor, tous, à un titre quelconque, compétents pour pouvoir juger de la pertinence des différents projets en cours et futurs.

Pour répondre à la question de Monsieur GAULIS relative aux randonneurs, il est très compliqué de trouver des mesures rapides pour créer des chemins ou aménager diverses choses en montagne. Toutefois, ces éléments pourront être étudiés plus tard. En effet, l'Association Leysin Outdoor a été créée afin de réfléchir aux possibilités d'activités outdoor, qui comprennent évidemment la randonnée. Il faut donc laisser le temps au temps.

Madame Laurence HABEGGER précise que la commission consultative de la taxe de séjour s'est réunie le 13 février 2025. Celle-ci a confirmé qu'elle était très satisfaite de ce financement particulièrement pour ce projet de développement 4 saisons à la Berneuse. Il est vrai que son avis n'a été mentionné ni dans le préavis, ni dans les rapports. Pour information, cette commission qu'elle préside, est composée de Messieurs Jacques WAHL, Président de l'association des propriétaires de résidences secondaires, David DELGADO, représentant des hôtels, Brecht DESEYN, pour les maisons pour groupe et Marc Frédéric OTT, pour les écoles internationales.

La demande du vote à bulletin secret est acceptée car appuyée par 10 conseillers, soit plus d'un cinquième des membres présents.

En préambule, Monsieur le Syndic regrette la façon dont a été menée la demande de récusation. Celle-ci aurait pu être requise à différentes reprises ces dernières années et dans différents domaines et cela n'a pas été fait. Il respecte toutefois la décision du Conseil communal.

En ce qui concerne les finances, 60% du montant de ce préavis proviendra du Canton par le biais des fonds d'investissements pour le développement d'infrastructures touristiques durables, qui prend également en compte les domaines économique et social. Il s'agit certes de l'argent du contribuable mais s'il ne nous est pas attribué, il ira ailleurs. Les autres 40% ne proviennent pas du budget communal mais des comptes de la taxe de séjour comme l'a expliqué Monsieur FIEDLER. Il est clair que sous l'angle environnemental, il est compliqué de développer dans la montagne des activités ludiques, de type place de jeux. Cependant, l'angle social et économique est pris en compte dans le cadre de la diversification touristique. Par ailleurs, il comprend la problématique des chemins pédestres évoquée par Monsieur GAULIS et assure qu'il faudra y remédier.

Il s'insurge sur le contenu du rapport de minorité qui dit que rien n'a été fait ces dernières décennies pour le 4 saisons. C'est une hérésie et c'est peu connaître ce qui s'est développé et investi ces dernières années dans ce domaine. Il en veut pour preuve la rénovation du centre sportif de Crettex-Jaquet (préavis voté en 2019 d'un montant de 15 millions), la construction du Big Air Bag, de la Maison du Sport et du Pumptrack (préavis voté en 2020 d'un montant de fr. 350'000.--) le programme d'exposition de sculptures en plein air AILYOS (fr. 350'000.--/an), Hautes Fréquences Festival et Leysin Alpin du Goût.

Monsieur le Syndic enjoint le Conseil à être pragmatique en acceptant ce préavis.

Madame la Présidente rappelle le fonctionnement du vote à bulletin secret et répond par la négative à Monsieur Lucas TAUXE qui demande s'il peut voter à main levée.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

PROCES-VERBAL NO 16

1. de remettre à fonds perdu à TLML SA la somme de fr. 442'714.--,
2. de cautionner de manière dégressive les prêts LADE et/ou LPR sur toute la durée soit 10 ans,
3. de financer ces dépenses sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
4. de recourir aux comptes de la taxe de séjour afin d'assurer la prise en charge de la contribution communale,
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires en relation avec l'affaire proposée.

Ces conclusions soumises au vote sont acceptées à la majorité avec les résultats suivants :

Pour : 22  
 Contre : 11  
 Abstentions : 2

**8. NOMINATIONS**

Aucune.

**9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Madame Laurence HABEGGER :**

**PRÉAVIS NO 02/2024 – RÉNOVATION DU CHALET DE L'ENTRAIDE**

Les travaux ont pris du retard en raison de la nécessité de garantir la sécurité du bâtiment. Initialement, Siemens avait estimé que la détection incendie existante nécessitait uniquement un changement de batteries pour un coût de CHF 13'500.--. Cependant, après discussions avec l'ECA, il a été constaté que le système était obsolète et devait être entièrement remplacé. Les coûts totaux, incluant l'intervention de l'électricien, ont été estimés à fr. 69'791.--. Siemens a reconnu son erreur et réduit les prix, fixant le coût final à fr. 60'823.-- avec une participation de l'ECA. Le budget initial sera dépassé d'un maximum de fr. 50'000.--.

**EVAM**

Les résidents logés à Leysin Sport Hôtel vont quitter l'établissement au 31 août 2025.

Pour information et au 31 janvier 2025, Leysin compte 195 migrants répartis de la manière suivante :

Saint-Agnès :	32 pour 58 places
Sport-Hôtel :	55 pour 80 places
Divers appartements sur la commune :	107

**PREMIERS RÉPONDANTS PR-144**

Ce dispositif vise à réduire le temps de non-assistance avant l'arrivée des ambulances et à pallier le manque de disponibilité des médecins. Les Premiers Répondants seront supervisés par le Centre de secours et d'urgence d'Aigle et seront rémunérés par le Canton. La Municipalité envisage d'instaurer ce service en collaboration avec le Canton à partir de 2026, sous réserve de l'engagement de la population. Ainsi, un sondage sera réalisé auprès de nos citoyens afin d'identifier ceux qui désirent rejoindre le groupe

PROCES-VERBAL NO 16

de Premiers Répondants. Madame HABEGGER se tient à disposition en cas d'intérêt. Par ailleurs, un article sera prochainement publié dans le journal Le Leysenoud.

**Monsieur Jean Philippe RYTER :**PRÉAVIS 05/2022 - RC 709 – RÉHABILITATION CRETТАZ-LEYSIN

Pour rappel, un montant de CHF 1'610'000.-- TTC avait été octroyé pour ce préavis. Malheureusement il devra se boucler avec un dépassement d'environ 25% pour les raisons suivantes :

Servitudes de passage

- Erreur de calcul de surfaces des servitudes par les services de l'Etat (inversion entre la zone à bâtir et la zone agricole lors de l'estimation)
- Certaines conventions n'ont pas été prise en compte dans le préavis

Divers et imprévus

- Chemisage de canalisation du ruisseau de Crettaz
- Roche plus dure que prévue lors du terrassement de la piste cyclable
- Changement de huit lampadaires à l'entrée du Village

Modification de projet

- Elargissement de la route d'accès au hameau de Crettaz
- Déplacement de l'arrêt de bus (côté amont)

Demandes supplémentaires

- Création d'une aide à la traversée en haut du chemin des Feuilles (prise en charge des coûts de l'îlot central par la DGMR)
- Création d'un escalier et d'un chemin d'accès à la Place des Feuilles
- Plantation de 29 arbres et environ 500 arbustes pris en charge par le budget courant

Hausse conjoncturelle

- Forte hausse entre 2020 et 2024 incalculable lors de l'établissement du préavis

Toutes les factures ont transité par le Canton et le mandataire le Bureau Willi Ingénieurs SA s'est chargé de la répartition Canton – Commune. Ce n'est que lorsque le décompte final nous a été présenté fin 2024, que nous avons constaté l'ampleur de ce dépassement.

PRÉAVIS NO 12/2024 – CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR DES LAPIÉS

L'enquête publique est en cours jusqu'au 13 avril prochain. Toutes les soumissions sont rentrées et les travaux devraient débuter ce printemps.

**Monsieur Daniel NIKLES :**PRÉAVIS NO 02/2023 – MASTERPLAN VTT

Le 18 décembre dernier, le Conseil d'Etat a confirmé son soutien financier au Masterplan VTT à hauteur de 70% au maximum du coût des projets qui, pour rappel, se montent à fr. 1'289'000.—.

Cette subvention totalisant fr. 882'000.--, se décline en plusieurs volets, soit :

## PROCES-VERBAL NO 16

### Commune de Leysin

- Aide à fonds perdu fondée sur la loi sur l'appui au développement économique (LADE) – fr. 371'700.--
- Prêt sans intérêt LPR (loi fédérale sur la politique régionale) – fr. 322'000.--

### Association Leysin Outdoor – chef de projet VTT

- Aide à fonds perdu via la LADE – fr. 94'500.--
- Prêt sans intérêt LPR – fr. 94'500.--

Monsieur NIKLES salue l'engagement du Canton, des partenaires régionaux et des autorités locales pour le soutien à ce projet de développement de l'offre touristique et sportive.

## PRÉAVIS NO 12/2020 – RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF CRETTEX-JAQUET

Le 12 mars dernier, le Conseil d'Etat a confirmé son soutien financier à la première phase de la rénovation du Centre sportif de Crettex-Jaquet dans le cadre de sa politique en faveur d'un tourisme régional durable. Pour rappel, un crédit de 5 millions de francs (variante partielle étape I) avait été octroyé par le Conseil communal concernant ce projet. Ce soutien se concrétise de la manière suivante :

- Aide à fonds perdu via la LADE – fr. 1'256'000.--
- Prêt sans intérêt LPR – fr. 1'036'000.—

Par ailleurs, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) octroie une aide complémentaire potentielle pour la future deuxième étape de rénovation d'un montant de fr. 3'645'000.--, sous réserve de l'acceptation du décret sur les infrastructures sportives lié au contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » par le Grand Conseil.

## **10. INTERPELLATIONS**

Aucune.

## **11. POSTULATS**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC donne lecture de son postulat pour un concept ambitieux de mobilité douce dans le village, dans le cadre des changements importants à venir à Leysin (*cf annexe*).

Monsieur Lucas TAUXE souligne que prendre le train et faire du vélo sont des pratiques positives qu'il exerce lui-même. Il estime qu'à Leysin, le vélo ne présente pas de danger particulier, contrairement à Lausanne où des pistes cyclables sécurisées sont nécessaires. Il précise également que certaines personnes ont besoin d'utiliser un véhicule pour leur travail, ce qui rendrait l'ajout de zones piétonnes et de pistes cyclables problématique pour ces usagers.

Ce postulat soumis au vote est refusé à la majorité et classé sans suite.

## **12. MOTIONS**

Aucune.

### **13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

De son point de vue, Monsieur Lucas TAUXE juge honteux la manière dont le vote sur le préavis a été effectué ce soir, soulignant l'importance de respecter les électeurs.

Il constate à Leysin, une augmentation du vandalisme, des vols et surtout de la consommation de drogue dure avec une présence visible de dealers et de jeunes consommateurs. Il relève le manque d'action de la gendarmerie face à ces problèmes, malgré un budget conséquent de fr. 628'000.-- alloué à la section police. Il estime nécessaire de prioriser les contrôles liés à la drogue dans la commune.

#### **RC 709 – RÉHABILITATION CRETZAZ-LEYSIN**

Monsieur Eric BARROUD espère que les mauvaises nouvelles financières annoncées par Monsieur RYTER au sujet de la RC 709 ne ternissent pas tout le travail réalisé et la plus-value que cela amène à l'entrée de notre village. Il constate une sécurité accrue à de nombreux endroits, notamment avec la création de l'îlot central qui permet aux nombreux groupes de traverser la route pour se rendre au tobogganing ou à la patinoire, sans parler des arrêts postaux à l'entrée de Cretzaz. C'est une belle plus-value également en terme de fréquentation du chemin réalisé en amont de la route.

#### **PARTICIPATION AUX VOTATIONS**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC déplore la faible participation aux votations dans notre commune et comme chaque année, il demande à la Municipalité la remise en place des fameux panneaux « On vote » aux trois endroits stratégiques (boîtes communales) durant la dernière semaine avant le scrutin. Peut-être que cela n'aura que peu d'impact, mais il reste convaincu que cela mérite ce petit geste et espère que la Municipalité agira avant la fin de la législature.

#### **AMÉNAGEMENT COUR DU SUCHET – SOUTIEN CENTRES SPORTIFS**

Monsieur Théophile CUCHE rappelle qu'en date du 28 juin 2024, Monsieur Brock FIEDLER avait déposé une motion concernant l'aménagement de la cour du Suchet. Malheureusement, Monsieur le Municipal en charge de ce dossier n'est pas présent ce soir. Est-il possible de savoir où en est ce dossier et si cet aménagement sera réalisé pour la rentrée scolaire 2025.

En tant que fervent sportif, il se dit ravi du soutien accordé par le Conseil d'État pour les centres sportifs. Selon le communiqué du Conseil d'État du 24 mars, il cite : *les infrastructures et la maison du sport de Leysin accueillant notamment les formations Jeunesse et sports et camps scolaires positionnent Leysin comme un pôle sportif reconnu d'importance*. Quel plaisir d'entendre ça ! Il rappelle sa motion au sujet de l'initiative pour une politique vaudoise ambitieuse et estime que Leysin, via le Président de GSL SA, doit être ambitieuse en continuant à promouvoir ces centres sportifs, qui entre dans la notion de tourisme à l'année. Il rappelle que le concept créé par le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS) est composé de 5 axes, dont le cinquième « Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement ». L'objectif 5.2 précise que le canton de Vaud devrait être positionné pour avoir un pôle sportif cantonal. Leysin a des atouts et il espère que la Municipalité va travailler dans ce sens.

#### **NUIT DES FÉES**

En tant que Président de l'USL, Monsieur Damien OGUEY rappelle que la Nuit des Fées se tiendra les 16 et 17 août prochains. Le Comité a besoin d'aide et en cas

PROCES-VERBAL NO 16

d'intérêt, merci de le contacter. Il n'a pas encore approché la Municipalité mais la remercie d'ores et déjà pour son soutien.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

La séance est levée 21h55.

Leysin, le 27 mars 2025

Pour le Conseil communal :  
La Présidente La Secrétaire :  
    
Joan GALLMEIER Corinne DELACRETAZ

Annexe : Postulat

## **Postulat pour un concept ambitieux de mobilité douce dans le village, dans le cadre des changements importants à venir à Leysin**

### **Considérant que :**

1. Les enjeux climatiques, la transition énergétique et la lutte contre la pollution de l'air imposent une révision en profondeur de nos modes de transport <sup>1</sup>.
2. La mobilité douce, qui englobe les déplacements à pied, à vélo et en transports non polluants, représente une alternative efficace et durable à l'utilisation exclusive de la voiture individuelle.
3. L'essor du train dans notre village va profondément modifier les façons dont les touristes, les visiteurs et les habitants se déplacent.
4. La mobilité douce et le train sont complémentaires, et leur combinaison offre un potentiel considérable pour structurer un système de transport intégré, efficient et respectueux de l'environnement.
5. Des investissements massifs (fédéraux, cantonaux et communaux) sont déjà engagés pour profondément modifier et améliorer la mobilité collective de notre village<sup>2</sup>.
6. Les déplacements à pied, en particulier dans la partie basse du village sont depuis longtemps un problème faute de trottoirs<sup>3</sup>.
7. Le succès de la piste cyclable entre le village et Crettaz démontre (joliment) le potentiel et l'attrait pour de telles infrastructures.
8. De nombreux travaux vont modifier le visage de notre village et une fenêtre temporelle s'ouvre, qu'il ne faudrait pas manquer.

---

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/accidents-impact-environnement/impact-environnement.html#consommation-dnergie>

<sup>2</sup> [https://www.letemps.ch/suisse/vaud/la-ligne-de-train-aigle-leysin-sera-prolongee-pour-130-millions-de-francs?srsId=AfmBOoptRj4MIRvSOHHtAff1tbSMZ0bMG\\_mKFWLWR7JjNR4IDYoldeU](https://www.letemps.ch/suisse/vaud/la-ligne-de-train-aigle-leysin-sera-prolongee-pour-130-millions-de-francs?srsId=AfmBOoptRj4MIRvSOHHtAff1tbSMZ0bMG_mKFWLWR7JjNR4IDYoldeU)

<sup>3</sup> par exemple, motions Tissot, 2004 et Crespo, 2005

**Nous invitons la Municipalité à étudier un concept ambitieux de mobilité douce qui intègre les nouvelles connexions entre les infrastructures ferroviaires et les différentes parties de notre village en développant notamment :**

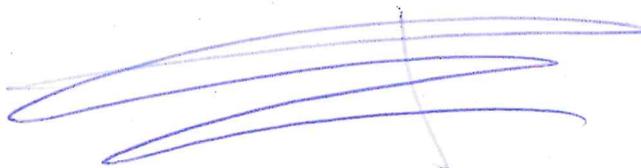
- Des pistes cyclables sécurisées reliant les gares et les principaux pôles d'activité du village (patinoire, zone commerciale, bas du village...).
- Des zones piétonnes étendues et des infrastructures favorisant les déplacements à pied dans les mêmes zones.
- Des parkings à vélos équipés pour l'électromobilité placés à des points stratégiques.
- Tout autre structure ou dispositif pertinent favorisant les déplacements individuels durables.

Un projet ambitieux d'intégration de la mobilité douce dans un cadre des investissements importants prévus dans notre village permettraient des avancées majeures sur notre qualité de vie, ainsi que sur les plans écologiques et socio-économiques.

Nous sommes conscients que de nombreux obstacles financiers, logistiques, politiques ou juridiques pourraient s'opposer à ce projet.

**Néanmoins, par ce postulat, nous invitons la Municipalité à se pencher sur cette question importante.**

**Jean-Daniel Champagnac pour Le Forum**



## **ANNEXE: Intérêts politiques, touristiques et financiers:**

1. **Réduction des émissions de gaz à effet de serre :** En favorisant la mobilité douce, la municipalité contribuera activement à la transition écologique et à l'atteinte des objectifs climatiques fixés par la Suisse<sup>4</sup> et le canton<sup>5</sup>.
2. **Bénéficiaire d'un « effet travaux » :** En s'intégrant dans une série de chantiers importants qui ponctueront la vie du village pour les prochaines années, ce volet « piétons-vélos » renforcerait le soutien de la populations aux indispensables et importantes modifications que de tels changements impliquent.
3. **Réalisation d'une partie des engagement du programme de législature (2021-2016) de la Municipalité:** Un concept ambitieux de mobilité douce bénéficierait d'une excellente publicité et renforcerait également l'image de la Municipalité en tant qu'actrice de la transition écologique et parfaitement compatible avec notre label « cité de l'énergie ».
4. **Amélioration de la qualité de vie :** La réduction de la circulation automobile permettrait de créer des espaces plus agréables à vivre<sup>6</sup> et des zones de rencontre favorable aux échanges et au commerce.
5. **Sécuriser et pacifier le trafic:** Les aménagements pour les piétons et pour les cycles permettent de sécuriser les trajets (par exemple, trajets vers les écoles). Ils permettent également de se déplacer de façon plus sereine, avec moins de stress lié à une circulation parfois dense.
6. **Développement d'un tourisme plus durable :** En facilitant l'accès aux différents sites touristiques de la commune en étoffant et facilitant les transports doux, la Municipalité renforce sa politique en faveur d'une transition vers le tourisme quatre saisons. Cela se combine avec le Masterplan VTT.
7. **Dynamisation de l'économie locale :** Il est prouvé<sup>7,8</sup> que la piétonisation et les transports cyclistes sont très favorables aux commerces locaux et aux restaurants, et d'une façon plus générale à toute l'économie locale.
8. **Optimisation des investissements publics :** L'intégration de la mobilité douce dans le projet en cours à Leysin permettrait d'optimiser un certain nombre de chantiers indispensables à la réalisation du concept global de mobilité.

---

<sup>4</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction.html>

<sup>5</sup> <https://www.vd.ch/environnement/climat/plan-climat-vaudois>

<sup>6</sup> <https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/langsamverkehr/lv-begegnungszonen-20-jahre.pdf.download.pdf/Zones%20de%20rencontre%20-%20Tendances%20et%20défis%20après%2020%20ans.pdf>

<sup>7</sup> <https://rue-avenir.ch/actualites/enquete-a-nancy-la-pietonisation-est-favorable-aux-commerces/>

<sup>8</sup> <https://pascalgemperli.ch/blog/mobilite/les-retombees-economiques-de-la-pietonisation-des-villes>